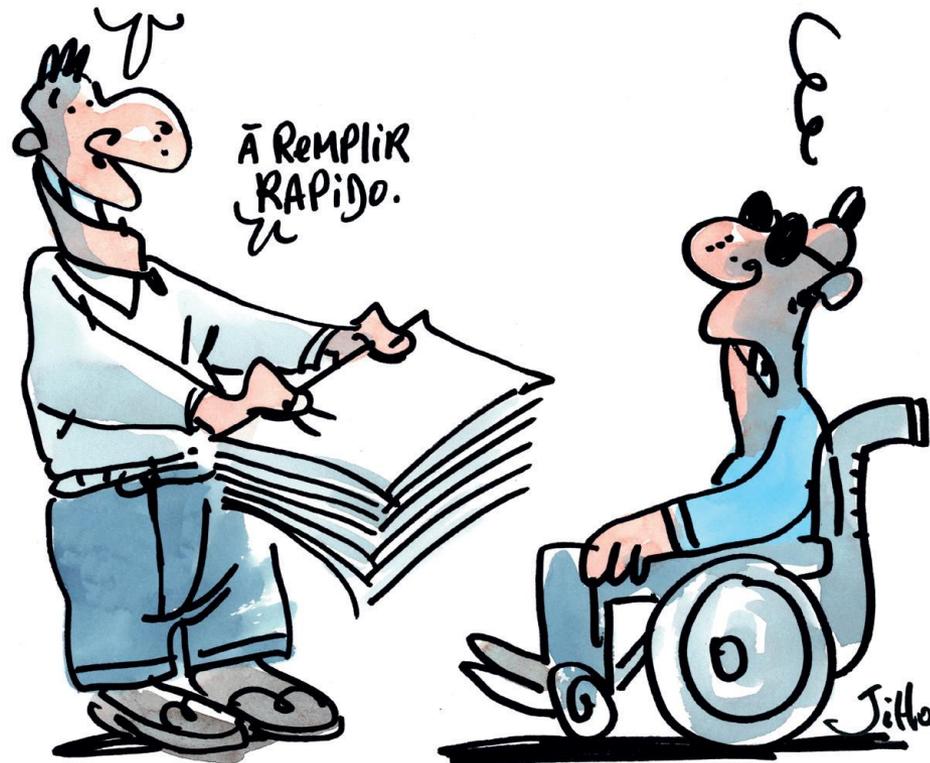


SUITE À UN LONG PROCESSUS DE
DÉCOMPLEXIFICATION, NOUS SOMMES
PASSÉS D'UN FORMULAIRE DE HUIT
PAGES À UN FORMULAIRE DE VINGT PAGES!



Comment déposer une demande auprès de la MDPH ?

Sommaire

- **Que dois-je transmettre ?**
- **Où retirer le dossier de demande ?**
- **Comment nous joindre ?**
- **Informations utiles**

Que dois-je transmettre ?

- ❑ **Deux documents principaux :**
 - Le certificat médical
 - Le formulaire de demande

- ❑ **Les pièces justificatives :**
 - Obligatoires pour la recevabilité du dossier
 - Nécessaires à l'évaluation de la demande

Le certificat médical

Le certificat médical

Certificat médical

A joindre à une demande à la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)



Articles R.146-26 et D.245-25 du code de l'action sociale et des familles. Ce certificat est un document obligatoire et essentiel pour permettre à la MDPH d'orienter et d'attribuer allocations et prestations à la personne en situation de handicap. Il peut être téléchargé et complété sous forme papier ou rempli en ligne avant d'être imprimé.

A l'attention du médecin



Ce certificat médical, et les éventuels documents complémentaires, sont à remettre à votre patient, pour qu'il les joigne, sous pli confidentiel, à son dossier de demande à la MDPH.

- Il est destiné à l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation de la MDPH qui a besoin de recueillir des informations sur les éléments cliniques concernant le handicap* de votre patient, en apportant un soin particulier au retentissement fonctionnel.
- Nous vous recommandons de conserver une copie du présent formulaire de certificat médical. Les professionnels de la MDPH restent à votre disposition.

* «Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société suite dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant»
(Article L. 144 du code de l'action sociale et des familles, introduit par la Loi n°2005-102 du 11 février 2005)

Depuis votre précédent certificat médical:

L'état de santé (diagnostic, signes cliniques) de votre patient a-t-il changé? Oui Non

Les retentissements fonctionnels ou relationnels dans les différents domaines de la vie de votre patient (mobilité, communication, cognition, entretien personnel, vie quotidienne et domestique, vie sociale et familiale, scolarité et emploi) ont-ils changé? Oui Non

La prise en charge thérapeutique de votre patient (médicamenteuse, y compris ses conséquences ; médicales ou paramédicales ; appareillages) a-t-elle été modifiée? Oui Non

Si vous avez répondu oui à au moins une de ces trois questions veuillez remplir la totalité du certificat médical. Dans le cas contraire vous pouvez remplir le certificat médical simplifié ci-dessous :

Je soussigné Docteur _____ Date: _____
certifie qu'il n'y a aucun changement dans la situation de M. ou Mme _____
depuis mon précédent certificat. Signature: _____

A l'attention du patient



Merci d'aider votre médecin en remplissant les éléments ci-dessous :

Nom de naissance : _____ Nom d'usage : _____
Prénom : _____ Date de naissance : _____
Adresse : _____
N° d'immatriculation sécurité sociale : _____ N° de dossier auprès de la MDPH : _____

Quels sont les principaux besoins et attentes exprimés dans votre demande à la MDPH ?

A joindre à ce document



Si des examens complémentaires, évaluations ou hospitalisations en lien avec le handicap ont été réalisés, le mentionner dans ce formulaire aux rubriques concernées, et joindre les comptes-rendus et documents les plus significatifs. Ces documents sont à joindre par le médecin et/ou le patient.

Le certificat médical

- ❑ **Valable 6 mois**
- ❑ Il doit comporter **la date, la signature et le cachet** du médecin
- ❑ **Attention : le cachet du médecin est indispensable pour authentifier le certificat médical !**
- ❑ Les certificats médicaux simplifiés (seulement la 1^{ère} page est remplie) sont acceptés.
- ❑ Il est cependant fortement recommandé de détailler au mieux le certificat médical pour éviter que le service évaluation ne demande des éléments complémentaires (ce qui bloque le dossier et allonge le délai de traitement !).
- ❑ Si la personne ne fournit pas les éléments médicaux demandés, cela peut entraîner un refus administratif.

Que dois-je transmettre ?

Le formulaire de demande

 N°15692*01

DEMANDE À LA MDPH

Article R 146-26 du code de l'action sociale et des familles
 La MDPH, c'est la Maison départementale des personnes handicapées.
 Elle étudie votre situation pour répondre aux besoins liés à votre handicap.
 Ce formulaire se déplitera progressivement sur le territoire national entre le 1^{er} septembre 2017 et le 1^{er} mai 2019.
 À cette date, il se substituera définitivement au formulaire Cerfa 13786*01.



MINISTÈRE
DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

À qui s'adresse ce formulaire ?

Ce formulaire s'adresse à la personne présentant un handicap.
 Si la personne concernée a moins de 18 ans, ses parents sont invités à répondre pour elle.
 Si la personne de plus de 18 ans a une mesure de protection, son tuteur répond avec elle ou son curateur l'accompagne dans sa demande.

Pour obtenir de l'aide pour remplir ce formulaire, vous pouvez vous adresser à l'accueil de la MDPH.

Vous allez expliquer à la MDPH votre situation, vos besoins, vos projets et vos attentes. En fonction des conditions prévues par la réglementation, vous pourrez peut-être bénéficier des droits suivants :

Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) voire un de ses compléments	Renouvellement d'allocation compensatrice (ACTP ou ACFP)
Allocation aux adultes handicapés (AAH) voire un de ses compléments	Projet personnalisé de scolarisation – parcours et aides à la scolarisation
Carte mobilité inclusion (anciennes cartes d'invalidité, de priorité et de stationnement pour personnes handicapées)	Orientation professionnelle et/ou formation professionnelle
Orientation vers un établissement ou service médico-social (ESMS) enfants/adultes	Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH)
Prestation de compensation du handicap (PCH)	Affiliation gratuite à l'assurance vieillesse des parents au foyer (AVPF)

Que dois-je remplir ?

<input type="checkbox"/> C'est ma première demande à la MDPH <input type="checkbox"/> Ma situation médicale, administrative, familiale ou mon projet a changé <input type="checkbox"/> Je souhaite une réévaluation de ma situation et/ou une révision de mes droits	<p>Remplissez tout le formulaire pour exprimer l'ensemble de vos besoins. Vous avez aussi la possibilité de préciser les droits et prestations que vous souhaitez demander en remplissant la partie E</p>
<input type="checkbox"/> Je souhaite le renouvellement de mes droits à l'identique car j'estime que ma situation n'a pas changé	<p>Remplissez les parties A et E. Vous avez aussi la possibilité de remplir tout le formulaire</p>
<input type="checkbox"/> Votre aidant familial (la personne qui s'occupe de vous au quotidien) souhaite exprimer sa situation et ses besoins	<p>Votre aidant familial peut remplir la partie F</p>

Vous avez déjà un dossier à la MDPH ?

Oui Dans quel département : N° de dossier :

Le formulaire de demande

- ❑ Le nouveau formulaire Cerfa de demande MDPH permet de :
 - **guider l'expression des personnes** (description de la situation, expression des attentes et des besoins)
 - **recueillir davantage d'informations** afin d'améliorer l'évaluation des besoins

- ❑ Des nouveautés :
 - **la demande générique**
 - L'expression des aidants

- ❑ **Un seul formulaire** pour les demandes enfants et adultes, quelle que soit la situation de handicap

Le formulaire de demande

Que comporte le nouveau formulaire ?



Plusieurs rubriques

A Votre identité

B Vie quotidienne

C Vie scolaire ou étudiante

D Votre situation professionnelle

E Expression des demandes de droits et prestations

F Vie de votre aidant familial



Le formulaire de demande

Parties obligatoires à remplir

A – Votre identité

- ❑ Partie **obligatoire** à remplir pour chaque demande
- ❑ Ne pas oublier de **signer** à la fin de la rubrique (page 4)
- ❑ Ne pas oublier d'indiquer si vous autorisez ou non **le partage d'informations**

B – Vie quotidienne

- ❑ Partie **obligatoire** à remplir pour chaque demande
- ❑ Il s'agit des informations concernant la **situation, les besoins et les attentes**
- ❑ La page 8 permet à l'utilisateur de s'exprimer sur sa situation, ses attentes et son projet de vie
- ❑ Pour les demandes enfants, remplir le formulaire selon les besoins de l'enfant et non des parents.

Le formulaire de demande

Parties à remplir selon la situation

C – Vie scolaire ou étudiante

- Partie **obligatoire** à remplir pour les enfants scolarisés et les étudiants

D – Vie professionnelle

- Partie **obligatoire** pour les demandes liées à l'Allocation Adulte Handicapé, la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé, l'orientation professionnelle

Le formulaire de demande

Deux nouveautés :

➤ **La demande générique et/ou spécifique**

E – Droits et prestations

- ❑ Partie **facultative** qui permet d'identifier les droits, lorsqu'ils sont connus, que la personne souhaite voir étudier

➤ **Le volet aidant**

F - Vie de votre aidant familial

- ❑ Partie **facultative** qui permet de recueillir des éléments sur le rôle et la place de l'aidant auprès de la personne en situation de handicap

Que dois-je transmettre ?

Les pièces justificatives à joindre au dossier



Les pièces justificatives

Pièces justificatives obligatoires pour la recevabilité du dossier

- ❑ Pièce d'identité (française ou européenne ou titre de séjour) en cours de validité (celle des parents pour les demandes concernant les enfants)
- ❑ Un justificatif de domicile (facture de moins de 3 mois EDF, GDF...)

Les pièces justificatives

Pièces complémentaires à fournir pour l'évaluation de la demande :

- ❑ Compte-rendu médicaux et sociaux (hospitalisation, bilan de l'établissement, etc.)
- ❑ Justificatifs, factures, devis (pour l'AEEH et la PCH)
- ❑ Jugement de tutelle ou de curatelle
- ❑ Pour la scolarisation : GEVASCO, renseignements scolaires, productions scolaires
- ❑ Pour l'emploi : certificat de la médecine du travail pour les personnes en emploi

Le formulaire comporte des trombones qui indiquent les pièces à joindre.



Où retirer le dossier de demande ?

❑ Où retirer les documents du dossier de demande ?

Le formulaire de demande et le certificat médical sont disponibles :

- ❑ **Sur le site internet de la MDPH 73** : onglet « téléchargement d'une demande »

<http://www.mdp73.fr/2305-journal-de-la-mdph.htm>

- ❑ Sur demande auprès de l'**accueil de la MDPH 73**

Comment nous joindre ?

MDPH de la Savoie :

110 rue Ste Rose – 73000 CHAMBERY
04.79.75.39.60.
N° Vert 0 800 0 800 73 (uniquement pour les usagers)

Courriel : mdph@mdph73.fr
Site internet www.mdph73.fr

L'accueil téléphonique et physique :

- lundi et mardi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h
mercredi et jeudi de 8 h 30 à 12 h

Accueil téléphonique uniquement :
mercredi et jeudi de 14 h à 17 h

Informations utiles

- ❑ **Faire une copie du dossier**



- ❑ **Le délai** actuel moyen est inférieur à 4 mois (le délai légal) et variable selon les demandes
- ❑ **L'accueil et le second accueil de la MDPH** sont à votre disposition pour répondre à vos questions